



COMMUNE DE PIMPREZ

REPUBLIQUE FRANCAISE
ACCORDANT LA DECLARATION PREALABLE
DECIDEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Demande déposée le 03/07/2026		N° DP 060492 26 T0011
Par :	Madame CASTETS Magali 435 rue de la Couture 60170 PIMPREZ	ARRETE 2026-67
Pour :	Pose d'un abri de jardin	
Sur un terrain sis :	435 rue de la Couture 60170 PIMPREZ	

LE MAIRE,

Vu la Déclaration Préalable pour travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 03/07/2026 par Madame CASTETS Magali, demeurant au 435 rue de la Couture à PIMPREZ 60170.

Vu l'objet de la demande :

- Pose d'un abri de jardin de 9m²

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juin 2005 et modifié et révisé le 19 décembre 2013 ;

Vu l'affichage en mairie le 07/07/2026 ;

ARRETE

Article 1 : La Déclaration Préalable n° 06049226T0011 est accordée.

Fait à Pimprez, le 7 juillet 2026

Le Maire,
Pascal CHEVRE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.